

ATTESTATION « VERSEMENT DE CAPITAL »

Nous, BANQUE POPULAIRE OCCITANE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit ; Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33/43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 560 801 300, Identifiant unique REP n° FR232581- 01QHNQ,

certifie qu'il a été déposé la somme de 1000 euros mille euros , sur le compte bloqué numéro 15620300086, au titre de la constitution de la Société SARL 58MA71, dont le Siège Social est établi 9 ROUTE DE BORDEAUX 65 320 BORDERES SUR L ECHEZ.

Cette somme est constituée de la manière suivante :

Chèque de 500 € Numéro 0000015 BANQUE POPULAIRE OCCITANE Mr LAMAUD Patrice

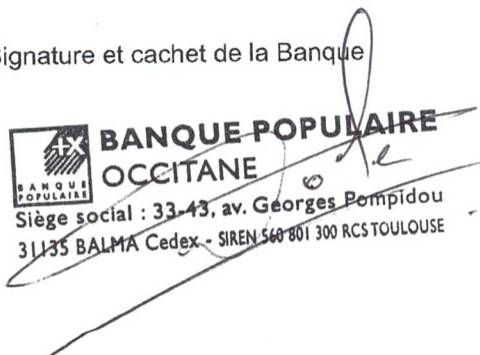
Chèque de 500 € Numéro 0000079 BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE Mr ROUSSEU-SALET Dominique

Ces sommes resteront bloquées jusqu'à l'immatriculation effective de la Société au registre du commerce et des sociétés (production par la société d'un extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à AUREILHAN, le 4 septembre 2025

Signature et cachet de la Banque



Siège social :

33-43, av. Georges Pompidou
31130 Balma

Tél. **0 821 000 501** Service 0,15 €/min + prix appel

Fax **0 821 802 626** Service 0,15 €/min + prix appel

www.occitane.banquepopulaire.fr

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 - 560 801 300 RCS Toulouse. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

